
L'expérience de l'inventaire, une opportunité pour la recherche anthropologique

Inventing the intangible cultural heritage, an opportunity for anthropological research

Laurent Sébastien Fournier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/15465>

DOI : 10.4000/insitu.15465

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Laurent Sébastien Fournier, « L'expérience de l'inventaire, une opportunité pour la recherche anthropologique », *In Situ* [En ligne], 33 | 2017, mis en ligne le 30 octobre 2017, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/15465> ; DOI : 10.4000/insitu.15465

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

L'expérience de l'inventaire, une opportunité pour la recherche anthropologique

Inventing the intangible cultural heritage, an opportunity for anthropological research

Laurent Sébastien Fournier

Introduction

- 1 Cet article rend compte d'enquêtes menées depuis 2011 dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France, notamment autour du cas des jeux et sports traditionnels régionaux. Il s'agit principalement de montrer comment l'expérience de l'inventaire peut être saisie comme une opportunité pour mieux comprendre, en anthropologue, les différences de positionnement des acteurs et des communautés concernées vis-à-vis de la notion émergente de patrimoine culturel immatériel. La posture élaborée n'est ni critique ni uniquement tournée vers l'analyse de l'institution patrimoniale. Elle a plutôt tiré profit d'une participation au dispositif institutionnel de l'Inventaire pour collecter des informations et mener des enquêtes de terrain sur les communautés en train de construire leur patrimoine au quotidien. Dans une perspective compréhensive, elle contribue ainsi à alimenter à la fois les réflexions de l'anthropologie critique et de la sociologie des patrimonialisations : en observant, de manière participante, les acteurs de terrain qui se saisissent du patrimoine culturel immatériel, on apprend beaucoup sur les raisons qui conduisent à valoriser et à utiliser cette dernière notion.
- 2 Cette posture est ambiguë car elle suppose de se positionner à la fois en tant que porte-parole de l'institution et en tant que relais des revendications patrimoniales des acteurs rencontrés sur le terrain. Pourtant, justement parce qu'elle suppose une attention

particulière aux notions de négociation et de médiation, elle apporte des renseignements très précis sur les modalités concrètes de l'action patrimoniale à l'échelle locale et sur les attentes spécifiques des communautés. Les exemples illustrant cet article concernent des projets de valorisation (élaboration de dossiers de candidature, montage d'expositions, événements et actions de mobilisation, etc.) portés par certains acteurs locaux des jeux et sports traditionnels régionaux. Ils éclairent les manières dont le paradigme participatif du patrimoine culturel immatériel est compris sur le terrain et témoignent des espoirs de développement culturel associés au dispositif de l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel.

- 3 L'expérience de l'inventaire est associée ici à quatre niveaux d'analyse différents : l'inventaire est considéré tour à tour comme une possibilité de collecter des matériaux nouveaux, comme un outil pour comprendre le positionnement des acteurs et des communautés au sujet de leurs propres pratiques, comme un moyen d'étudier les modalités de l'action patrimoniale sur le terrain, enfin, comme la clef d'une expérience réflexive pour l'anthropologue. L'examen successif de ces quatre niveaux d'analyse permet de lister les atouts et les faiblesses de l'inventaire au terme d'une approche de nature prospective.

L'inventaire comme collecte de matériaux nouveaux

- 4 Les réflexions livrées dans cet article partent d'une expérience vécue, celle de l'inventaire des jeux et sports traditionnels régionaux, menée à l'échelle nationale française dans le cadre des Inventaires du patrimoine culturel immatériel. Cette expérience a débuté en 2011, abritée d'abord par le Centre nantais de sociologie, puis par l'Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative à Aix-en-Provence¹. Elle a d'abord consisté à collecter des informations à propos d'un vaste ensemble de jeux régionaux. En tenant compte de la complexité des définitions existantes, nous avons proposé d'entendre la notion de jeu traditionnel, en relation étroite avec la catégorie du patrimoine culturel immatériel, comme un ensemble de pratiques ludiques à contenu moteur, faiblement institutionnalisé, transmis de génération en génération et auquel est associé un sentiment d'attachement identitaire sur un territoire donné. Ont donc été exclus *a priori* du champ d'étude les jeux de société (non moteurs) ou les jeux réactivés uniquement dans un cadre pédagogique ou scolaire (fortement institutionnalisés).

Figure 1



Pratique contemporaine d'un jeu de quilles traditionnel, Gruissan (Aude).
 Phot. Laurent Sébastien Fournier, juillet 2014. © IDEMEC UMR 7307 CNRS.

- 5 Sur le plan de la méthode, la recherche s'est décomposée en deux temps : un inventaire extensif des pratiques a précédé un inventaire réalisé selon des méthodes qualitatives. L'étude extensive a utilisé les techniques de la sociologie quantitative. Un questionnaire adressé aux communautés de pratiquants par l'intermédiaire des associations culturelles, éducatives et sportives, des offices du tourisme et des centres de recherche spécialisés a permis de réaliser un premier inventaire sous la forme d'une base de données qui a fait l'objet à mi-parcours d'un traitement statistique et cartographique exhaustif en laboratoire. L'inventaire proprement dit a utilisé les méthodes qualitatives propres à l'enquête ethnographique. Il s'est développé en fonction des taux de réponse au questionnaire de pré-enquête, taux signalant le niveau de coopération des communautés dans les différentes régions du territoire français. Ainsi, le repérage de formes représentatives de jeux traditionnels, permis par l'étude extensive, a abouti avec la réalisation d'enquêtes qualitatives.
- 6 La recherche effectuée a permis de proposer un ensemble représentatif de plusieurs dizaines de fiches-types d'inventaire, correspondant aux principales formes de jeux collectées pour chaque région. Ainsi, chaque jeu a été décrit dans ses différentes dimensions constitutives, en suivant les différentes rubriques prévues par la fiche-type proposée par le ministère de la Culture : description de la pratique, modes d'apprentissage et de transmission, objets et matériaux utilisés pour jouer, lieux et terrains de jeu, historique, variantes locales, actions de valorisation déjà entreprises et sources documentaires principales. L'ensemble des fiches collectées, chacune longue de 5 à 10 pages en moyenne, forme une base de données qui a été rendue publique en 2013 sous la forme d'un carnet de recherche interactif². Outre la présentation en ligne des fiches elles-mêmes, la technologie du carnet de recherche a permis d'élaborer une bibliographie et un glossaire communs à l'ensemble des fiches, et d'alimenter régulièrement la discussion autour des fiches par le biais de commentaires postés tantôt par l'équipe de rédaction du carnet, tantôt par ses usagers³.

- 7 L'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France, ainsi, a constitué une opportunité pour engager une collecte de matériaux nouveaux autour des jeux et sports traditionnels régionaux. Dans un secteur où les dernières recherches importantes dataient du temps du musée national des Arts et Traditions populaires⁴ et où peu d'enquêtes sont réalisées du fait de la difficulté à penser ensemble le champ sportif, le champ éducatif et le champ culturel, le patrimoine culturel immatériel a constitué un prétexte intéressant pour renouveler les données et alimenter les discussions.

L'inventaire pour comprendre le positionnement des acteurs et des communautés

- 8 Les pratiques, pourtant, n'existent pas indépendamment d'un contexte. Collecter, c'est aussi avoir affaire à des acteurs divers et variés qui constituent ce que la terminologie de l'Unesco reconnaît sous le terme de « communautés⁵ ». L'inventaire des jeux et sports traditionnels régionaux de France a ainsi conduit à repérer un ensemble d'acteurs impliqués dans la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine culturel immatériel. Ces acteurs occupent des rôles divers : il y a d'abord les simples joueurs, passionnés ou héritiers des jeux de leur région ; il y a ensuite des personnes impliquées à divers titres dans l'organisation des jeux, responsables de clubs, d'associations, mais aussi personnels et élus des collectivités locales et territoriales dans lesquelles des jeux sont pratiqués.
- 9 Tous ces acteurs interviennent, de manière diverse selon les cas, dans l'élaboration des fiches-types et dans le processus général de la collecte. Sollicités d'abord comme simples informateurs, puis de manière plus précise en fonction de leur implication, ils expriment leurs opinions vis-à-vis des jeux collectés et éventuellement vis-à-vis des méthodes employées ou des objectifs à atteindre. Ces acteurs ne sont jamais neutres. Ils entrent en discussion avec les chercheurs chargés de la collecte, et le dialogue s'établit d'autant mieux que le dispositif de l'inventaire peut être compris comme un dispositif de médiation. À la différence de l'enquête ethnologique traditionnelle dans laquelle enquêteur et enquêté se font face, le dispositif imaginé par l'Unesco crée des obligations pour les États, dont les représentants opèrent ici une médiation et constituent une instance tierce vis-à-vis de laquelle ethnologues et informateurs ont vocation à se positionner.

Figure 2



Présentation dans un festival de jeux traditionnels du matériel servant à jouer au jeu du tambourin, en vue de relancer sa pratique, Gruissan (Aude).

Phot. Laurent Sébastien Fournier, juillet 2014. © IDEMEC UMR 7307 CNRS.

- 10 De ce fait, les interactions entre enquêteurs et enquêtés sont d'une grande richesse et l'inventaire peut être considéré comme un bon outil pour comprendre le positionnement des acteurs et des communautés rencontrés sur le terrain. Dans le cadre de l'inventaire des jeux et des sports bretons, plusieurs associations ont ainsi été amenées à s'impliquer et à se fréquenter alors qu'elles fonctionnaient auparavant de manière séparée. L'inventaire a permis, en Bretagne, de faire dialoguer des structures aussi diverses que la FALSAB (Fédération des amis de la lutte et des sports athlétiques bretons), la Fédération de gouren, l'AEJST (Association européenne des jeux et sports traditionnels), les collecteurs de Dastum et les différents comités locaux et départementaux propres aux divers jeux traditionnels encore pratiqués sur le territoire. Au cours de la collecte se noue une relation de travail collaboratif, autour d'une tâche partagée, l'élaboration de la fiche-type, et autour de la discussion des attentes supposées de l'Unesco. Bien sûr, pour que ce type de relation se mette en place, il est nécessaire de faire comprendre dans un premier temps aux enquêtés que le travail d'enquête réalisé par les enquêteurs n'est pas directement commandité par l'Unesco. Il s'agit d'abord et avant tout de participer à un Inventaire national qui a ses propres critères. Mais une fois admise l'idée que nous sommes tous partie prenante d'un même processus qui prend sens à une échelle nationale voire mondiale, la parole se libère et les différents acteurs concernés arrivent à mieux exprimer leur positionnement.
- 11 La collecte de fiches-types d'inventaire du patrimoine culturel immatériel, même si elle est critiquable et critiquée⁶ en ce qu'elle propose un format contraignant et unifié à des

pratiques par nature diverses, peut donc être considérée comme un artifice méthodologique intéressant pour faire parler les acteurs autour des pratiques inventoriées, pratiques dont ils sont dépositaires et qu'ils font vivre au quotidien. Dans l'exemple qui nous concerne ici, l'élaboration des fiches-types a servi de prétexte à une collecte d'informations qui n'apparaissent pas dans les fiches elles-mêmes mais qui peuvent être traitées dans une perspective complémentaire d'analyse anthropologique. On a pu ainsi constater que certains acteurs étaient principalement préoccupés par l'ancrage régional des pratiques qu'ils documentaient, que d'autres étaient surtout intéressés par leur dimension traditionnelle et leur ancienneté historique, que d'autres encore nourrissaient l'espoir que l'inventaire puisse avoir une influence positive sur des projets de développement touristique locaux.

L'inventaire pour étudier les modalités de l'action patrimoniale

- 12 Les acteurs et les communautés sollicités dans le cadre de l'inventaire produisent des discours et livrent des représentations que l'ethnologie a vocation à analyser, de sorte que l'inventaire constitue une opportunité pour engager des enquêtes plus approfondies sur les pratiques inventoriées. Mais les discours et les représentations produites par les acteurs ne concernent pas uniquement les pratiques. Ils concernent aussi la notion de patrimoine elle-même, et au-delà, les modalités de l'action patrimoniale telles que les États membres de l'Unesco les mettent en œuvre. Les inventaires sont donc aussi un bon prétexte pour comprendre, dans la perspective des « études patrimoniales⁷ », comment les acteurs du terrain vivent le patrimoine, ce qu'ils en attendent ou en espèrent, ou encore quelles critiques ils y opposent.
- 13 En effet, les personnes qui aident les chercheurs à réaliser des fiches-types d'inventaire sont aussi dans bien des cas impliquées dans des projets de patrimonialisation. Au-delà de l'enregistrement à l'Inventaire, nombreux sont les acteurs qui espèrent que leurs pratiques seront un jour inscrites sur l'une des listes de l'Unesco. Au détour d'entretiens qui ont trait de prime abord aux pratiques, l'ethnologue se voit fréquemment assigné le rôle d'expert en patrimoine et il arrive qu'on lui pose des questions à propos de ce qu'il faudrait faire pour faire aboutir une démarche d'inscription. Ce type de questions est riche de sens car il dévoile en partie les représentations que les acteurs se font du patrimoine culturel immatériel. Ce dernier peut être conçu comme un outil pour valoriser les pratiques, mais dans d'autres cas les attentes ont une teneur plus politique ou économique. Il s'agit de valoriser une identité locale ou de doter un territoire de ressources culturelles nouvelles permettant de renforcer son potentiel de développement touristique.
- 14 De fait, plusieurs logiques existent et peuvent parfois s'imbriquer sur un même dossier. L'expérience de l'inventaire des jeux traditionnels français a permis de repérer certaines de ces logiques, qui éclairent les différentes modalités de l'action patrimoniale et leur perception sur le terrain. Ces logiques sont complexes et demandent une analyse spécifique à l'échelle des différentes régions enquêtées. Par exemple, en Bretagne, comme évoqué plus haut, la volonté d'inventorier les jeux traditionnels bretons a été portée d'abord par deux fédérations de joueurs, la FALSAB et la Fédération de gouren. Ces deux organismes ont suscité des opérations de collecte et réuni de nombreuses fiches à partir

de 2011. Entre 2012 et 2014, elles ont aussi commandité la réalisation d'un film et entamé la rédaction d'un dossier de candidature à l'Unesco. Dans un premier temps, elles ont travaillé directement avec le Centre nantais de sociologie, qui était en charge de l'Inventaire national des jeux traditionnels, et avec les services du ministère de la Culture.

Figure 3



Exemple de panneau didactique réalisé par la communauté dans le cadre d'une exposition consacrée au patrimoine culturel immatériel, Gruissan (Aude).

Phot. Laurent Sébastien Fournier, juillet 2014. © IDEMEC UMR 7307 CNRS.

- 15 Mais la création de l'agence culturelle « Bretagne Culture Diversité » (BCD) en 2012 a changé la donne⁸. Un collectif « PCI en Bretagne » a été créé⁹ et de nouveaux rapports de force ont vu le jour. La même année, en 2012, les fêtes bretonnes de type « fest-noz » ont été inscrites sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Ces événements ont amené des recompositions considérables du secteur du patrimoine culturel immatériel en Bretagne. Le fait qu'un élément breton soit déjà inscrit sur les listes de l'Unesco rendait en effet plus difficile l'inscription d'un second élément, en même temps que les spécialistes du premier élément gagnaient en légitimité. Ainsi, le succès régional du patrimoine culturel immatériel a paradoxalement relégué certains secteurs de l'action patrimoniale, entraînant des réactions dans les secteurs concernés.
- 16 Dans le cas breton, on peut dire que les secteurs de la musique et de la danse et le milieu des collecteurs identifié autour du « fest-noz » ont été renforcés tandis que le secteur des jeux et sports traditionnels n'a pas connu la même fortune. Sur le terrain, cela a des conséquences et on constate que les discours sur le patrimoine culturel immatériel se construisent entre espoirs et critiques, en fonction des avancées de l'actualité patrimoniale. Il reste à étudier précisément ces conséquences pour savoir comment réagissent les acteurs et les communautés lorsqu'ils ne parviennent pas à patrimonialiser certaines pratiques, ou au contraire ce qu'ils concluent d'une patrimonialisation réussie. En tant que label, le patrimoine culturel immatériel fonctionne comme une récompense pour de nombreux acteurs culturels locaux, qui voient dans l'enregistrement à l'Inventaire une manière de légitimer leur action et de les renforcer localement. À l'inverse, certains espoirs sont déçus, ce qui suppose pour les responsables des politiques patrimoniales d'imaginer une pédagogie de la remédiation et de proposer des dispositifs

de valorisation alternatifs. À défaut d'une inscription sur les listes de l'Unesco, sans doute faudra-t-il envisager d'insister davantage à l'avenir sur la valeur symbolique des inventaires nationaux. Mais ce qui est certain, en tout cas, c'est que l'inventaire suscite un discours sur le patrimoine et la patrimonialisation : il amène acteurs et communautés à prendre conscience de leur patrimoine et à se positionner vis-à-vis de ce dernier.

L'inventaire comme expérience réflexive pour l'anthropologue

- 17 Parallèlement, l'anthropologue qui étudie l'ensemble du processus peut difficilement rester neutre lui-même car les acteurs et les communautés lui assignent toujours une place particulière : il est donc amené à participer au processus qu'il observe. Cette posture participative n'est pas dénuée d'ambiguïté car elle suppose de se positionner à la fois en tant que porte-parole de l'institution et en tant que relais des revendications patrimoniales des acteurs rencontrés sur le terrain. Dans cette ambiguïté, l'ethnologue peut éprouver un certain malaise. Il doit assumer tour à tour ou tout à la fois la posture neutre de l'expert institutionnel, relais des politiques patrimoniales de l'État sur le terrain, et la posture compréhensive de la personne capable de rapporter vers l'institution les positions, parfois les récriminations ou le mécontentement des acteurs du terrain.
- 18 L'expérience de l'inventaire est une expérience de réflexivité car elle consiste à tester une méthodologie unifiée et à l'affiner tout en la testant sur le terrain. Cette méthodologie se veut inspirée par l'approche anthropologique mais elle n'émane pas de l'anthropologie académique. L'anthropologue qui s'intéresse aux inventaires du patrimoine culturel immatériel se retrouve donc aux prises avec une méthodologie qui a été pensée en dehors de la discipline, par une institution culturelle supra-étatique, avec le but politique affiché de sauvegarder la diversité culturelle. Par ailleurs, cette méthodologie est revendiquée comme « participative » par l'Unesco mais aucune directive précise n'est donnée aux États-parties de la convention pour concrétiser la participation des communautés. On peut évidemment critiquer le paradoxe qui consiste à essayer de promouvoir la diversité à l'aide d'instruments juridiques normatifs globalisés comme la convention de l'Unesco de 2003. Quelle logique y a-t-il à plaquer sur des réalités nationales diverses une grille unique de description et de compréhension ? À l'heure où l'anthropologie académique insiste sur la diversité des conceptions du monde et la nécessité de les prendre en considération en termes épistémologiques¹⁰, l'entreprise de l'Unesco semble au mieux bien naïve, au pire bien criminelle si son but véritable était de favoriser la diversité des interprétations. Même si les États-parties interprètent chacun à leur manière le texte de la convention de l'Unesco, il n'existe qu'une seule voie, bien étroite, pour accéder aux listes, et cette voie doit être la même pour tout le monde. L'instruction administrative des dossiers est un exercice bien rodé auquel toutes les communautés du monde doivent se plier.

Figure 4



L'anthropologue L. S. Fournier participe à une émission de radio avec les représentants de la communauté, Gruissan (Aude).

Phot. C. Rosati-Marzetti, juillet 2014. © IDEMEC UMR 7307 CNRS.

- 19 Il existe pourtant une vertu à analyser en anthropologie ce qui se passe lorsqu'un vaste ensemble d'acteurs et de communautés, à l'échelle globale, est soumis à un même processus. La diversité des réactions observées, qui va du zèle le plus acharné à remplir les dossiers au refus le plus radical des politiques de patrimonialisation, donne des indications sur ce qui est attendu des anthropologues dans les communautés concernées. En constatant ce qui est attendu de l'anthropologie par les institutions dans le contexte des inventaires du patrimoine culturel immatériel, l'anthropologue peut comprendre plus facilement ce que l'on attend de lui. Il peut décider de jouer ce jeu, ou au contraire s'en détacher et inventer de nouvelles façons de faire. En tout cas, les politiques de l'Unesco sont une donnée culturelle et il est impossible de faire comme si elles n'existaient pas. En revanche, il est tout à fait possible de se servir du contexte donné par ces politiques pour réfléchir à nouveaux frais à l'évolution des politiques publiques de la culture et aux contributions possibles que pourraient leur apporter les anthropologues.
- 20 Le projet dont il est question ici participe d'une anthropologie de la modernité ; il vise à comprendre comment la diversité culturelle est institutionnellement valorisée dans un contexte d'homogénéisation des différences. En travaillant sur les inventaires et sur les modalités de leur réception sur le terrain, on arrive à mieux comprendre ce qui travaille en profondeur les sociétés contemporaines : le paradoxe de cultures qui sont à la fois menacées par la globalisation et surinvesties d'espairs de développement local. L'anthropologie du patrimoine est donc quelque chose d'important pour l'anthropologie générale parce qu'elle témoigne du fait qu'on n'est plus dans un monde fait d'isolats. Au contraire, le patrimoine construit une scène globale, un marché sur lequel les cultures sont amenées à se reconnaître, à se positionner, voire à se vendre. En s'intéressant au patrimoine, l'anthropologue constate certes que le monde a changé, mais il constate aussi que la nature de son regard a changé.

Atouts et faiblesses de l'inventaire : approche prospective

- 21 Plusieurs conséquences découlent de ce qui vient d'être dit. D'abord, l'inventaire se présente comme un outil intéressant au service de l'enquête. Il est prétexte à une collecte qui se construit sur des bases nouvelles, avec une méthodologie originale, et qui ajoute des connaissances des pratiques contemporaines aux savoirs collectés par des générations plus anciennes d'anthropologues. Ensuite, parce qu'il représente un dispositif institutionnel nouveau, l'inventaire offre la possibilité d'un dialogue entre les pratiquants et les anthropologues venus inventorier leurs pratiques. Ce dialogue, rendu possible par les instances médiatrices que constituent l'Unesco et les États-parties chargés d'en faire appliquer les dispositions, concerne non seulement les pratiques à propos desquelles commentaires et avis sont réactivés, mais aussi le processus de patrimonialisation lui-même. Le dispositif, ou si l'on veut la situation d'inventaire, met en marche une dynamique au terme de laquelle sont revisités les pratiques. L'inventaire crée l'opportunité de discuter de ses propres pratiques et des meilleures manières de les sauvegarder ou de les valoriser. Enfin, l'inventaire, dans la mesure où il duplique le discours de l'anthropologie, permet à ce dernier de s'interroger sur ce qui est attendu de lui.
- 22 Mais ces atouts apparents cachent pourtant des faiblesses. En imposant une même catégorie qui unifie des secteurs aussi différents que les rites festifs, les savoir-faire artisanaux ou les connaissances relatives à la nature et à l'univers, les inventaires du patrimoine culturel immatériel plaquent une même grille de lecture à des pratiques très différentes. L'abstraction d'une catégorie unifiée prime alors sur la diversité concrète des pratiques inventoriées. De même, on peut s'inquiéter de la globalisation des débats concernant le patrimoine culturel immatériel, et considérer comme un appauvrissement intellectuel le fait qu'à l'échelle planétaire, toutes les cultures et tous les États-parties sont désormais amenés à se situer par rapport à cette notion. Si les inventaires suscitent bien des commentaires, on peut déplorer que ces commentaires se ressemblent tous, du fait qu'ils sont suscités par un dispositif institutionnel globalisé, même si ce dernier est bien sûr filtré et réinterprété par les autorités nationales en charge de l'application des textes de l'Unesco. Enfin, on peut contester le fait que la patrimonialisation soit la seule manière pour l'anthropologue d'atteindre une posture réflexive : cette dernière ne devrait-elle pas venir d'une interrogation sur le métier, sur les conditions d'exercice de l'anthropologie, ou d'une réflexion sur l'éthique, plutôt que de s'appuyer sur les catégories institutionnelles propres à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel ?
- 23 Ce bilan contrasté invite à une certaine prudence. Si les arguments présentés montrent bien que l'expérience de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel constitue une réelle opportunité de renouveler et de populariser la recherche anthropologique, il ne faut pas pour autant idéaliser la situation. Toute opportunité nouvelle, en effet, comporte à la fois des avantages et des inconvénients. Dans le cas présent, le point de vue du pragmatisme encourage à se saisir des dispositifs institutionnels inhérents aux inventaires du patrimoine culturel immatériel car ces dispositifs apportent des moyens pour faire réaliser des enquêtes de terrain nouvelles à des anthropologues. Mais en même temps, il convient de s'interroger sur ce que le patrimoine peut faire à l'anthropologie à plus long terme. À ce compte, il faut éviter que la discipline ne se contente de répondre à

des commandes politiques institutionnelles comme celles qui concernent le patrimoine, car l'anthropologie a d'autres vocations que celle d'accompagner les politiques publiques de la culture. En termes prospectifs, et du point de vue du développement de la discipline, un équilibre doit être maintenu entre recherche fondamentale et recherches plus appliquées.

BIBLIOGRAPHIE

BORATAV, Pertev Nailî et TRÉMAUD, Hélène. « Jeux de force et d'adresse dans les pays de France ». *Arts et Traditions populaires*, 1957, 6^e année, n° 1-2, p. 1-40.

BROMBERGER, Christian. « Le patrimoine immatériel entre ambiguïtés et overdose ». *L'Homme*, 2014, n°209, p. 143-152.

DESCOLA, Philippe. *Par delà nature et culture*. Paris : Gallimard, 2005.

FOURNIER, Laurent Sébastien. *Projet de recherche sur l'inventaire des jeux traditionnels en France*. Rapport de recherche final réalisé dans le cadre du CENS pour le département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique du ministère de la Culture, novembre 2012, 48 p. + CD-Rom comprenant 65 fiches-type de jeux traditionnels (en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00925788>).

FOURNIER, Laurent Sébastien. *Diffusion et restitution aux communautés de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel : le cas des jeux traditionnels*. Rapport de recherche final réalisé dans le cadre de l'IDEMEC pour le département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique du ministère de la Culture, novembre 2013, 62 p. (en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00925801>).

FOURNIER, Laurent Sébastien et ROSATI-MARZETTI, Chloé. *Projet d'étude sur la participation des communautés à la restitution de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel : le cas des jeux traditionnels*. Rapport de recherche final réalisé dans le cadre de l'IDEMEC pour le département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique du ministère de la Culture, novembre 2014, 94 p. (en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01109085>).

HOTTIN, Christian (dir.). *Le Patrimoine culturel immatériel : premières expériences en France*. Paris / Maison des Cultures du Monde – Babel, coll. « Internationale de l'imaginaire », n° 25, 2001.

HOTTIN, Christian. « L'ethnologie, un métier du patrimoine ? Réflexions autour de la question du patrimoine culturel immatériel », *In Situ* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 03 août 2017, consulté le 16 octobre 2017. URL : <http://insitu.revues.org/13633> ; DOI : 10.4000/insitu.13633.

NOTES

1. - Voir les rapports de recherche : FOURNIER, Laurent Sébastien. *Projet de recherche sur l'inventaire des jeux traditionnels en France*. Rapport de recherche final réalisé dans le cadre du CENS pour le département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique du ministère de la Culture, novembre 2012, 48 p. + CD-Rom comprenant 65 fiches-type de jeux traditionnels. Voir le

site : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00925788> [consulté le 16/10/2017] ; *Id. Diffusion et restitution aux communautés de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel : le cas des jeux traditionnels*. Rapport de recherche final réalisé dans le cadre de l'IDEMEC pour le département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique du ministère de la Culture, novembre 2013, 62 p., voir le site : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00925801> [consulté le 16/10/2017] ; et *Id. et ROSATI-MARZETTI, Chloé. Projet d'étude sur la participation des communautés à la restitution de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel : le cas des jeux traditionnels*. Rapport de recherche final réalisé dans le cadre de l'IDEMEC pour le département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique du ministère de la Culture, novembre 2014, 94 p., voir le site : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01109085> [consulté le 16/10/2017].

2. - Ce carnet est disponible à l'adresse : <http://pci.hypotheses.org> [consulté le 13/04/2017].

3. - L'Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France est par ailleurs présent sur le site du ministère de la Culture et de la Communication : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Inventaire-en-France/Inventaire/Fiches-de-l-inventaire-du-patrimoine-culturel-immateriel>.

4. - Voir BORATAV, Pertev Nailî et TRÉMAUD, Hélène. « Jeux de force et d'adresse dans les pays de France ». *Arts et Traditions populaires*, 1957, 6^e année, n° 1-2, p. 1-40.

5. - Pour une présentation critique de la terminologie utilisée par l'Unesco, voir par exemple HOTTIN, Christian (dir.). *Le Patrimoine culturel immatériel : premières expériences en France*. Paris/Arles : Maison des Cultures du Monde/Actes Sud, coll. « Internationale de l'imaginaire », 2011.

6. - Voir notamment BROMBERGER, Christian. « Le patrimoine immatériel entre ambiguïtés et overdose ». *L'Homme*, 2014, n° 209, p. 143-152, qui insiste sur les risques de déformation des pratiques lorsqu'on les pense à travers la catégorie du patrimoine culturel immatériel. Sur le « panel d'attitudes » des ethnologues vis-à-vis du patrimoine culturel immatériel, voir HOTTIN, Christian. « L'ethnologie, un métier du patrimoine ? Réflexions autour de la question du patrimoine culturel immatériel », *In Situ* [En ligne], 30 | 2016, mis en ligne le 03 août 2017, consulté le 16 octobre 2017. URL : <http://insitu.revues.org/13633> ; DOI : 10.4000/insitu.13633.

7. - Nous comprenons sous cette appellation le champ émergent des « *Heritage studies* » à l'anglo-saxonne, qui s'intéresse aux processus de patrimonialisation en tant que tels, tandis que l'anthropologie ne les considère que pour ce qu'ils révèlent de transformations culturelles et sociales plus générales.

8. - Structure voulue et soutenue par la région Bretagne, « Bretagne Culture Diversité » est une association de promotion et de diffusion de la matière culturelle de Bretagne et de la diversité culturelle à l'échelle des cinq départements de la Bretagne historique. Voir le site : <http://bcd.bzh> [consulté le 13/04/2017].

9. - Il s'agit d'un groupe de travail créé en 2009 à la suite des premières rencontres du patrimoine culturel immatériel, qui a notamment porté la candidature du « fest-noz », coordonné par Dastum puis par BCD à partir de 2012.

10. - Voir par exemple DESCOLA, Philippe. *Par delà nature et culture*. Paris : Gallimard, 2005.

RÉSUMÉS

À partir d'enquêtes menées depuis 2011 dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France, notamment autour du cas des jeux et sports traditionnels régionaux, il

s'agit principalement de montrer comment l'expérience de l'inventaire peut être saisie comme une opportunité pour mieux comprendre, en anthropologie, les différences de positionnement des acteurs et des communautés concernées vis-à-vis de la notion émergente de patrimoine culturel immatériel. L'expérience de l'inventaire est associée ici à quatre niveaux d'analyse différents : l'inventaire est considéré tour à tour comme une possibilité de collecter des matériaux nouveaux, comme un outil pour comprendre le positionnement des acteurs et des communautés au sujet de leurs propres pratiques, comme un moyen d'étudier les modalités de l'action patrimoniale sur le terrain et comme la clef d'une expérience réflexive pour l'anthropologue. L'examen successif de ces quatre niveaux d'analyse permet de lister les atouts et les faiblesses de l'inventaire au terme d'une approche de nature prospective.

This article uses fieldwork conducted since 2011 as part of the French inventory of the intangible cultural heritage, focusing in particular on the case of traditional and regional games and sports. Based on this case study, the aim of the article is to show how the experience of the inventory work can be used as an opportunity for better understanding, in anthropological terms, of the different positions of the actors and local communities regarding the new notion of intangible cultural heritage. The experience of the inventory is connected, in this article, with four different levels of analysis: the inventory is considered first as a possibility for collecting new ethnographic data in the field, second as a tool to understand the ways the actors and communities see their own practices, third as a means to study the ways cultural heritage is being built up in the field, and fourth as the key to a self-reflexive experience for the anthropologists. The examination of these four different levels enables us to list some advantages and weaknesses of the present inventories and their usefulness for anthropology in the future.

INDEX

Mots-clés : inventaire, patrimoine, culture, jeux, anthropologie

Keywords : inventory, heritage, culture, games, anthropology

AUTEUR

LAURENT SÉBASTIEN FOURNIER

Maître de conférences HDR, IDEMEC (UMR 7307 CNRS) et Aix-Marseille-Université

laurent.fournier@univ-amu.fr